



home**explorer**
relocation

« Un atout pour
votre mobilité »



« Accompagnement
à la **mobilité**
géographique
et **recherche de**
logement »

QUI SOMMES-NOUS ?

Spécialiste de la relocation, nous accompagnons les salariés mutés ou recrutés dans l'ensemble des démarches liées à une mobilité professionnelle et géographique.

Nous proposons des **prestations personnalisées** allant de la recherche de logement (achat ou location) à la gestion du déménagement et à l'ensemble des formalités administratives et familiales liées à une installation.

Notre vocation est de **faciliter l'intégration** de vos collaborateurs mutés ou recrutés dans leur nouvel environnement social et culturel.

Nos consultant(e)s ont tout(e)s une expérience de **mobilité** en France ou à l'étranger. Leur connaissance de la région, du marché immobilier local et de ses acteurs font d'eux un appui logistique et un soutien psychologique réducteurs de stress.



Nous avons développé un **réseau qualifié** pour prendre en charge la mobilité de vos salariés partout en France.

NOS POINTS FORTS

- Flexibilité
- Transparence
- Intégrité
- Réactivité

L'ÉQUIPE
S'INVESTIT
POUR VOUS
AU QUOTIDIEN
DEPUIS

2005

NOS PRESTATIONS

En France ou à l'international, nous accompagnons vos collaborateurs dans toutes les étapes de leur mobilité.

TROUVER UN LOGEMENT

LOCATION

RÉSIDENCE TEMPORAIRE

ACQUISITION

SUPPORT AU
DÉMÉNAGEMENT

MISE EN SERVICE
DU LOGEMENT

S'INSTALLER

ACCOMPAGNEMENT
DU CONJOINT

SCOLARISATION

FORMALITÉS
ADMINISTRATIVES

CONCIERGERIE

IMMIGRATION

QUITTER SON LOGEMENT

PRESTATION DE DÉPART

AIDE À LA VENTE



L'AIDE MOBILI-PASS

financée par Action logement



Une subvention Mobili-Pass peut financer les frais liés à la prestation d'un professionnel de la mobilité pour la recherche de logement, l'accompagnement individuel de la famille et les démarches administratives pour la mise en service du logement. Elle est soumise à plusieurs conditions :

- Le salarié doit devenir locataire :
 - soit 3 mois avant la prise de fonction du poste
 - soit dans les 6 mois qui suivent la fin de la période d'essai
- La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 Km ou le temps de transport supérieur à 1h15.
- Un délai de six mois doit être respecté à compter de l'embauche ou de la mutation pour présenter la demande
- Une seule aide est accordée pour une période de deux ans

PRESTATIONS INCLUSES

Recherche de logement :

- Entretien individuel : définition du cahier des charges
- Constitution du dossier locatif
- Sélection des biens et organisation des visites
- Accompagnement à la signature du bail et à l'état des lieux
- Souscription des fluides : eau, gaz, électricité

Prêt pour le financement de certains frais liés à la mobilité professionnelle :

- Double charge de logement
- Dépenses liées au changement de logement (frais d'agence ou de notaire, frais d'assistance à la mise en location ou à la vente de son logement, etc.)

PRESTATION COMPLÉMENTAIRE AU CHOIX

- Support au déménagement
- Point activation carrière du conjoint
- Aide à la scolarisation

Le montant maximal de l'aide est de 3 500 € répartis ainsi :

- une subvention jusqu'à 2 200 € (selon la zone géographique)
- et/ou un prêt à 1% pour la prise en charge de certains frais liés à la mobilité



homeexplorer
relocation

Emmanuelle PONS
Gérante
+33 (0)6 74 24 61 36
e.pons@home-explorer.com

Muriel TRICHARD
Back office
+33 (0)5 56 31 25 17
contact.homexplorer@gmail.com

Laurence MASSELOT
Responsable relocation
l.masselot@gmail.com
+33 (0)6 07 41 77 44

www.home-explorer.com

111 Cours d'Alsace-et-Lorraine
33000 Bordeaux